

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, SANS Jean-François (Le Carla-Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), CALATAYUD François (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy, MARTINEZ Rolande, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : /

ETAIENT EXCUSES: SARDA Manuel (Artigat), COURNEIL Jean-Claude, LABORDE Jean, (Lézat sur Lèze)

PROCURATIONS: COURNEIL Jean-Claude à BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean à LLUIS Claude

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 8 septembre 2020
- 2 – Attribution de la Délégation de Service Public services enfance et jeunesse 2021-2023
- 3 – Modification des horaires de l'ALAE du Carla Bayle
- 4 – Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ariège
- 5 – Ouverture des crédits au compte 6745 et votes des aides aux entreprises suite à la crise sanitaire COVID 19
- 6 – Délégation d'octroi d'aides à l'immobilier touristique : Mme LEFEVRE au Fossat
- 7 – Participation de la CCAL au Fonds Régional de Soutien aux entreprises L'OCCAL pour l'année 2021
- 8 - Aide à l'immobilier d'entreprises année 2021 : SAS METALU
- 9 - Signature d'une convention de partenariat avec l'association BGE Sud-Ouest antenne Ariège
- 10 – Attribution des subventions 2020 aux associations
- 11 – Admissions en non-valeur
- 12 – Désignation de 2 délégués suppléants au Parc Naturel Régional (PNR)
- 13 – Actualisation des délégués des Bordes sur Arize au SMECTOM du Plantaurel
- 14 – Avenants au marché de fournitures de matériaux pour travaux de voirie
- 15 – Création d'un poste d'adjoint administratif en CDD
- 16 – Vente de la mini-pelle pour un montant de 15 000 €
- 17 – ZA de Peyjouan : achat par la CCAL de nouveaux terrains
- 18 – Nouveaux plans de financement des Maisons de Santé du Mas d'Azil et du Fossat
- 19 – Transport à la Demande : lancement de la consultation pour l'année 2021
- 20 – DETR 2021
- 21 - Questions diverses :
 - Régularisation : signature de la Convention PayFIP
 - Réflexion sur une étude de mutualisation de personnel
 - Réflexion sur la faisabilité de travaux sous mandat sur la voirie communale

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil communautaire du 8 septembre 2020.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 8 septembre 2020.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE 2021-2023

Monsieur Roger BUFFA Vice-Président en charge de l'enfance et de la jeunesse rappelle à l'assemblée que la convention de Délégation de Services Publics Enfance Jeunesse entre la communauté de communes et Léo Lagrange arrive à son terme en décembre 2020 et qu'il a été engagée une procédure d'appel à candidature pour la gestion de ces services pour 3 ans sur la période 2021 – 2023.

Il explique que la Commission d'Appel d'offres spécifique DSP s'est réunie le 15 juillet 2020 en première séance pour ouvrir les plis des candidatures, 3 structures ont été admises à présenter une offre, il s'agissait de l'association LEC, l'association ODEL VAR et de la Fédération Léo Lagrange, seule cette dernière a transmis à échéance de dépôt imparti, un dossier technique et financier.

Il indique que la Fédération Léo Lagrange a été reçue le 05 octobre 2020 afin de convenir d'une négociation sur leur offre et que la Commission d'Appel d'offres spécifique DSP s'est réunie le 8 octobre pour valider sa candidature.

Il informe l'assemblée que la commission enfance réunie le 5 novembre 2020 entérine la validation de la commission d'appel d'offres et propose par conséquent au conseil communautaire le choix de l'offre de La Fédération Léo Lagrange sur la DSP Enfance Jeunesse 2021 – 2023.

Il informe également les délégués qu'un avenant à la convention 2020 sera signé afin d'engager le remboursement des sommes économisées (évaluées à près de 140 000 € dans le cadre des mesures de soutien de l'Etat sur le chômage partiel mises en œuvre durant la période sanitaire du Covid 19.

Laurent PANIFOUS souligne l'efficacité de Léo Lagrange sur la gestion de la crise ainsi que sur l'ensemble des prestations de la période concernant la DSP.

Roger BUFFA met en évidence le réel dévouement du personnel de Léo Lagrange.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer afin de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres Délégation de Services Publics sur l'offre de La Fédération Léo Lagrange.

L'assemblée procède au vote pour valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres Délégation de Services Publics sur l'offre de La Fédération Léo Lagrange.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 – MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ALAE DU CARLA BAYLE

Roger BUFFA informe l'assemblée de la demande de Monsieur le Maire du Carla Bayle concernant la modification des horaires d'ouverture de l'ALAE sur sa commune afin de répondre aux attentes de plusieurs parents d'élèves. Il souhaite une extension des horaires de l'ALAE du matin et du soir.

Après enquête auprès des parents et validation en commission "Enfance" du 5 novembre 2020, Monsieur le Président propose de mettre en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2021, les nouveaux horaires suivants :

à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver la modification par extension des horaires de l'ALAE du Carla Bayle comme présenté.

L'assemblée procède au vote pour approuver la modification par extension des horaires de l'ALAE du Carla Bayle.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE L'ARIEGE

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Communauté de Communes et la CAF pour le financement des services en DSP est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG). (Maquette jointe à la convocation).

Il informe que cette démarche stratégique partenariale a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et de définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. (Modalités d'intervention en annexe 1 jointe à la convocation)

Il détaille les ressources potentielles maximum annuelles du financement CAF pour chaque service dans le cadre de la CTG 2020 - 2024, à savoir :

Service	Montant maximum
EAJE	49 618,77 €
RAM	26 112,71 €
ALSH	261 566,10 €
Formation BAFA / BAFD	3 130,64 €
Coordination	33 027,93 €
LAEP à redéfinir	
Total annuel	373 456,15 €

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver la CTG et de l'autoriser à signer cette convention.

L'assemblée procède au vote pour approuver la CTG et autoriser Le Président à signer cette convention.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le financement global des prestations financées par la CAF dans le cadre de la CTG est opérationnel dès l'exercice 2020, il précise à ce titre que les montants concernés seront perçus directement par la Fédération Léo Lagrange contrairement au CEJ.

► Le Président propose à l'assemblée d'autoriser la signature d'un avenant à la convention de DSP conclue avec la Fédération Léo Lagrange afin d'engager le reversement des sommes perçues en 2020 en lieu et place de la Communauté de Communes

L'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à signer un avenant à la convention de DSP conclue avec la fédération Léo Lagrange afin d'engager le reversement des sommes perçues en 2020 en lieu et place de la Communauté de Communes

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 – OUVERTURE DES CREDITS AU COMPTE 6745 ET VOTES DES AIDES AUX ENTREPRISES SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes s'est engagée lors du vote du budget le 8 juin 2020 sur les dispositifs d'aides aux entreprises dans le cadre des mesures d'urgence liées la crise sanitaire, à savoir :

- le Fonds de Soutien Exceptionnel Occitanie à destination des entreprises présentant des besoins en trésorerie. Il précise que 39 entreprises du territoire ont été aidées jusqu'en mai 2020 pour un montant total de 94 500 € dont une participation 47 250 € de la communauté de communes.

- Le fonds l'OCCAL créé par le Conseil Régional Occitanie pour accompagner la relance du secteur du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité, dispositif pour lequel la Communauté de Communes abonde pour 2020 à hauteur de 3 € par habitant soit 32 724 €,

Il indique qu'il s'agit à présent d'engager le mandatement des aides personnalisées aux entreprises.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le mandatement individuel des aides aux entreprises sur les dispositifs dans le cadre des mesures d'urgence liées la crise sanitaire.

L'assemblée procède au vote pour approuver le mandatement individuel des aides aux entreprises sur les dispositifs dans le cadre des mesures d'urgence liées la crise sanitaire.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Virements de crédits pour abonder le compte 6745 :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'engager une modification budgétaire sur le Budget Principal Section de Fonctionnement afin de pouvoir mandater le financement des d'aides aux entreprises dans le cadre des mesures d'urgence liées la crise sanitaire :

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
6745	Subventions aux personnes de droit privé	+ 47 250 €	
60633	Fournitures de voirie	- 7 168 €	
6558	Autres contributions obligatoires	- 5 000 €	
6711	Intérêts moratoires et pénalités	- 1 000 €	
022	Dépenses imprévues	- 34 082 €	

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour valider les décisions modificatives telles que présentées

L'assemblée procède au vote pour valider les décisions modificatives telles que présentées

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6 – DELEGATION D'OCTROI D'AIDES A L'IMMOBILIER TOURISTIQUE: MADAME LEFEVRE AU FOSSAT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes peut déléguer la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises pour les projets touristiques privés au Conseil Départemental de l'Ariège et que chaque projet d'investissement doit être soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Il précise que chaque projet doit faire l'objet d'une convention portant délégation d'octroi de tout ou partie des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises entre le Conseil Départemental de l'Ariège et la Communauté de Communes Arize Lèze.

Il présente le projet de Madame LEFEVRE concernant la création d'un spa, "plus produit" de ses chambres d'hôtes situées sur la commune du Fossat.

Il précise que le service Tourisme du Département de l'Ariège a instruit le dossier et a émis un avis favorable, pour attribuer à Madame LEFEVRE une aide d'un montant total de 2 492 €, suivant le tableau descriptif ci-dessous :

Entreprise	Nature de l'investissement	Montant de l'investissement subventionnable	Subvention allouée par la Communauté de Communes	Subvention octroyée par le Département de l'Ariège dans le cadre de la présente délégation	Taux
Madame LEFEVRE	Création d'un spa, plus produit de ses chambres d'hôtes, situées à LE FOSSAT	8 309 €	2 492 €	2 492 €	30 % du montant du projet
TOTAL		8 309 €	2 492 €	2 492 €	

Laurent PANIFOUS indique que les travaux sont réalisés exclusivement par des entreprises ariégeoises, ce qui signifie que pour 1€ d'aide publique, le porteur de projet investit 6,46 € en Ariège, dont 3,02 € sur le territoire de la Communauté de Communes;

► Le Président propose à l'assemblée de participer au plan de financement de l'opération immobilière pour la création d'un spa dans le prolongement de la terrasse des chambres d'hôtes de Mme LEFEVRE, pour un montant de 2 492 € dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprises pour les projets touristiques privés et de déléguer au Département de l'Ariège l'octroi de la totalité de cette aide, conformément à la convention y afférente.

L'assemblée procède au vote pour participer au plan de financement de l'opération immobilière pour la création d'un spa dans le prolongement de la terrasse des chambres d'hôtes de Mme LEFEVRE, pour un montant de 2 492 € dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprises pour les projets touristiques privés et de déléguer au Département de l'Ariège l'octroi de la totalité de cette aide, conformément à la convention y afférente.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 - PARTICIPATION DE LA CCAL AU FONDS REGIONAL DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES L'OCCAL POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que le fonds l'OCCAL créé par le Conseil Régional Occitanie pour accompagner la relance du secteur du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité, devrait être reconduit pour 2021, et qu'il s'agit de se déterminer pour renouveler l'engagement de la Communauté de Communes.

► Le Président propose à l'assemblée de reconduire la participation de la Communauté de Communes sur le dispositif l'OCCAL 2021 à hauteur de 3 € par habitant.

L'assemblée procède au vote pour reconduire la participation de la Communauté de Communes sur le dispositif l'OCCAL 2021 à hauteur de 3 € par habitant.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ANNEE 2021 : SAS METALU

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes assume les fonctions de guichet d'entrée préalable aux cofinancements de la Région et du Département dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises.

Il rappelle également que le conseil communautaire du 3 mai 2018 a validé au profit de ce dispositif une participation annuelle de 60 000 €.

Il informe que l'entreprise METALU, située sur la commune du Fossat, s'est engagée sur un développement d'activité par la création d'un nouvel atelier pour un montant total d'investissements de plus de 920 000 € dont une machine à découpe laser et une plieuse ainsi que 386 000 € HT pour l'immobilier d'entreprise (terrain, bâtiment et aménagements).

Il indique que METALU a sollicité une subvention de 19 300 € auprès de la communauté de communes pour financer l'immobilier d'entreprise, il précise que cette aide permet un cofinancement à parité du Département par un octroi d'aide de 19 300 €.

► Le Président propose à l'assemblée d'allouer une aide financière à l'entreprise METALU de 38 600 € répartie à parité entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes suivant les modalités suivantes :

- le versement d'une aide directe de 19 300 € à l'entreprise METALU
- la délégation partielle de la compétence pour l'octroi de l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège d'un montant de 19 300 €

L'assemblée procède au vote pour valider une aide financière à l'entreprise METALU de 38 600 € répartie à parité entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes suivant les modalités présentées :

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

9 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BGE SUD OUEST ANTENNE ARIEGE

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que BGE Sud-Ouest est une association qui contribue au développement économique durable et à la création et au développement des jeunes entreprises.

Il précise que l'antenne Ariège de BGE Sud-Ouest accompagne notamment les créateurs/repreneurs d'entreprise et les associations pour construire leur projet de A à Z, pour trouver les aides et financements nécessaires, pour se former, la structure appuie également les dirigeants d'entreprises dans le démarrage et le développement de leur structure.

Il présente le projet de convention de partenariat permettant de renforcer la proximité de BGE sur le territoire Arize Lèze, par un accueil périodique au sein de l'hôtel d'entreprises de Lézat à l'occasion de rendez-vous individuels ou d'animations collectives.

Claude LLUIS exprime sa satisfaction sur cette bonne nouvelle.

► Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec BGE pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer la convention de partenariat avec BGE pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes octroie des subventions aux associations dont les activités ou la diffusion sont structurantes à l'échelle communautaire.

Il précise que l'activité associative 2020 a subi de plein fouet les aléas de la crise sanitaire et ses contraintes protocolaires, la majorité des manifestations ont été annulées et les pratiques sportives et de loisirs ont dû être temporairement stoppées, au regard de ce cataclysme social, la Communauté de Communes s'est engagée, sous certaines conditions, à accompagner les associations qui ont pérennisé une partie de leur fonctionnement.

Il explique que les demandes de subventions pour l'exercice 2020 ont été instruites et actualisées par le Bureau Communautaire du 8 octobre 2020 suivant le tableau ci-dessous :

Aide aux structures Partenaires	Proposition 2020
Office du Tourisme	95 784 €
Agence Ariège Attractivité	22 000 €
Initiative Ariège	2 653 €
TOTAL	120 437 €

Aide à l'évènementiel culturel	Proposition 2020
Spectacles Art' Lésie	10 000 €
Ecole Théâtre Marcel Philibert	2 500 €
Rue des Arts	1 000 €
Asso Jeux Roulent pour vous	2 000 €
TOTAL	15 500 €

Aide à l'action sociale	Proposition 2020
CLIC Arize Leze	21 000 €
Amicale Pompiers Le Mas d'Azil	1 500 €
Amicale Pompiers Lézat	1 500 €
Collectif Comètes Innovation	500 €
Club Arobase Tide	500 €
Mission Locale	2 000 €
TOTAL	27 000 €
Collège Mas d'Azil	1 500 €
Collège Lézat	1 500 €
TOTAL	3 000 €

Aide aux structures sportives	Proposition 2020
Handball ARIZE LEZE	800 €
TOTAL	800 €

TOTAL	166 737 €
--------------	------------------

Guy ROUMAT souhaiterait que soient notifiées aux associations les décisions d'attribution même négatives.

Raymond BERDOU rappelle les modalités de financement du Conseil Départemental durant la crise sanitaire.

► Le Président propose à l'assemblée de valider la liste des subventions proposée par le Bureau Communautaire du 8 octobre 2020

L'assemblée procède au vote pour valider la liste des subventions proposée par le Bureau Communautaire du 8 octobre 2020

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

11 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que des titres de loyers du bâtiment du Mongea sont restés impayés et leur recouvrement s'est avéré impossible suite à la liquidation judiciaire de la société DUPUY. Ces titres impayés ont été émis sur les exercices 2018 et 2019 pour un montant total de 8 744.38 €. Il propose que ces titres soient admis en non valeur, pour clôture d'insuffisance d'actif sur redressement judiciaire, par l'émission d'un mandat.

► Le Président propose à l'assemblée de valider l'admission en non valeur des titres impayés des exercices 2018 et 2019 pour un montant de 8 744.38 €.

L'assemblée procède au vote pour valider l'admission en non valeur des titres impayés des exercices 2018 et 2019 pour un montant de 8 744.38€.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

12 - DESIGNATION DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS AU PARC NATUREL REGIONAL (PNR)

Monsieur Le Président informe l'assemblée que lors du conseil communautaire du 16 juillet dernier, il a été désigné les délégués titulaires et suppléants au Parc Naturel Régional (PNR). Certains délégués représentaient déjà leur commune donc il convient de désigner 2 nouveaux délégués suppléants :

2 délégués suppléants représentant les délégués titulaires au Comité Syndical du PNR

1° délégué suppléant : ► Gwendal BROCHARD 2° délégué suppléant : ► Agnès MALBREUIL

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider la proposition des délégués suppléants désignés pour siéger aux instances du PNR tel que présenté:

Après en avoir débattu, l'assemblée procède au vote pour valider la proposition des délégués suppléants désignés pour siéger aux instances du PNR tel que présenté:

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

13 – ACTUALISATION DES DELEGUES DES BORDES SUR ARIZE AU SMECTOM DU PLANTAUREL

Monsieur Le Président informe l'assemblée que lors du conseil communautaire du 16 juillet dernier, il a été désigné les délégués titulaires et suppléants au SMECTOM du Plantaurel. La commune des Bordes sur Arize souhaite que soit actualisé le nom de ses délégués comme suit :

1 délégué titulaire représentant la Communauté de Communes au SMECTOM du Plantaurel :
- Monsieur Patrick LAFFONT

1 délégué suppléant représentant la Communauté de Communes au SMECTOM du Plantaurel :
- Monsieur Frédéric CAMPS

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider la proposition des délégués désignés pour siéger aux instances du SMECTOM du Plantaurel tel que présenté:

Après en avoir débattu, l'assemblée procède au vote pour valider la proposition des délégués désignés pour siéger aux instances du SMECTOM du Plantaurel tel que présenté:

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

14 – AVENANTS AU MARCHÉ DE FOURNITURES DE MATERIAUX POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a signé en janvier 2020 un marché de fournitures de travaux de voirie avec 2 lots : fourniture de granulats et fourniture d'émulsion.

Les travaux de voirie réalisés en régie sur des chemins très dégradés ont nécessité davantage de matériaux. De ce fait, les livraisons nécessaires ont dépassés les prévisions du marché, nous obligeant à conclure un avenant en plus-value pour le lot 1 d'un montant de 55 410,82 € HT. Pour le lot 2, il faut conclure un avenant en plus-value et modifiant la répartition de livraison entre l'émulsion à 65 % et l'émulsion à 69 % pour un montant de 28 160 € HT.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à signer les avenants au marché de fournitures de voirie pour les lots 1 et 2.

L'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à signer les avenants au marché de fournitures de voirie pour les lots 1 et 2.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

15 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN CDD

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le développement des compétences intercommunales et les nouvelles missions gérées par la Communauté de Communes génèrent un important accroissement d'activité ne pouvant plus être assumé par l'équipe administrative actuelle.

Il indique qu'il s'agit de créer un nouveau poste sur des missions d'accueil et de secrétariat afin de répondre à cet accroissement pérenne d'activité et de donner à la Communauté de Communes les moyens de ses ambitions.

Il précise que cette proposition est murement réfléchi au regard du niveau d'exigences élevé de l'évolution de la collectivité.

Claude LLUIS souhaite savoir si une personne est déjà identifiée pour pourvoir à ce poste.

Jean LECLERC propose une durée d'au moins 2 années sur le contrat afin de répondre au développement des activités communautaires.

Frédéric CAMPS demande si le poste est destiné uniquement à la Communauté de Communes.

Agnès MALBREUIL souhaiterait connaître la durée de la période d'essai.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial sur des missions d'accueil et de secrétariat de la Communauté de Communes en Contrat à Durée Déterminée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité à 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'assemblée procède au vote pour l'autoriser le Président à créer un emploi d'adjoint administratif territorial sur des missions d'accueil et de secrétariat de la Communauté de Communes en Contrat à Durée Déterminée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité à 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

16 – VENTE DE LA MINI-PELLE POUR UN MONTANT DE 15 000 €

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes est propriétaire de plusieurs engins de chantier dont une mini pelle inutilisée car elle ne correspond plus aux besoins du service. Le responsable de la voirie préconise le remplacement de cet engin pour une machine plus petite et mieux adaptée aux travaux à réaliser.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à vendre la mini pelle au prix de 15 000 € TTC.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Monsieur le Président à vendre la mini pelle au prix de 15 000 € TTC.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

17 – ZA DE PEYJOUAN : ACHAT PAR LA CCAL DE NOUVEAUX TERRAINS ET SIGNATURE DE PROMESSES DE VENTE

Monsieur le Président présente à l'assemblée « l'excellente nouvelle » concernant les projets d'installation avec acquisitions de lots sur la zone d'activité intercommunale de Peyjouan à Lézat, il informe que la globalité des parcelles disponibles pourrait être vendue au bénéfice de 4 entreprises différentes.

Il précise qu'une des installations programmées, génératrice de 20 emplois à terme, exigerait un foncier de 10 000 m² pour la construction de 2 bâtiments et qu'il s'agit par conséquent d'effectuer l'acquisition d'une parcelle mitoyenne à la ZAE pour offrir une superficie complémentaire et suffisante afin d'être revendue à l'entreprise concernée.

Il présente chacun des 4 projets d'installations, il souligne le précieux accompagnement de l'agence AAA permettant de donner une image de sérieux auprès des candidats.

Frédéric CAMPS souhaite connaître l'identité de l'office notarial qui va traiter ces affaires.

Laurent PANIFOUS indique qu'il s'agit de Maître MIRAILLES.

Claude LLUIS se réjouit de cette annonce et exprime sa satisfaction d'avoir participé à la mise en œuvre de cette ZAE par la commune de Lézat.

Laurent PANIFOUS explique que le projet de cession à la Communauté de Communes de la Zone des Plagnes de Daumazan est en cours de finalisation.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'acquisition de la parcelle n° E1092 d'une superficie de 5 402 m² appartenant à Monsieur LANASPEZE pour un montant de près de 42 000 €

L'assemblée procède au vote pour l'acquisition de la parcelle n° E1092 d'une superficie de 5 402 m² appartenant à Monsieur LANASPEZE pour un montant de près de 42 000 €.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer les différentes promesses de vente concernant les lots disponibles sur la ZAE de Peyjouan.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer les différentes promesses de vente concernant les lots disponibles sur la ZAE de Peyjouan.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

18 – NOUVEAUX PLANS DE FINANCEMENT DES MAISONS DE SANTE DU MAS D'AZIL ET DU FOSSAT

Monsieur le Président présente à l'assemblée les plans de financement actualisés sur les projets des 2 maisons de santé suite à l'obtention de nouvelles subventions DSIL et DETR dans le cadre du plan de relance.

Il explique aux délégués que l'autofinancement de l'ensemble des 2 opérations devra être financé par un emprunt de 1 000 000 € soit une annuité de 47 000 € sur 25 ans. En se basant sur un bon taux d'occupation des deux établissements, les recettes liées aux loyers devraient permettre de couvrir l'annuité.

Il indique également que la Communauté de Communes devra assumer une partie des charges de fonctionnement sur les 2 structures (chauffage, électricité et eau sur les espaces communs, maintenance du central téléphonique, internet, ascenseurs ...) pour un montant prévisionnel annuel global de 20 500 €. Il informe que la gestion des 2 maisons de santé devrait, par conséquent, générer un déficit annuel prévisionnel de 15 000 €.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à engager la contractualisation d'un emprunt concernant le financement de la construction de 2 maisons de santé pour un montant de 1 000 000 €

L'assemblée procède au vote pour l'autoriser à engager la contractualisation d'un emprunt concernant le financement de la construction de 2 maisons de santé pour un montant de 1 000 000 €.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Concernant la MSP du Fossat, il s'agit de valider le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTION	MONTANT	ORIGINE	MONTANT
Travaux	2 073 500 €		
Lot VRD sous mandat commune			
Lot Terrassement / Gros Oeuvre / Façades	758 000 €	Conseil Régional	130 000 €
Lot Charpente / Couverture / Etanchéité / Zinguerie	157 000 €	5,58 %	
Lot Menuiseries Extérieures	125 000 €		
Lot Plomberie CVC	188 000 €	Etat	850 000 €
Lot Electricité Courant Fort / Courant Faible	118 000 €	36,48 %	
Lot Plâtrerie	151 000 €	DSIL	400 000 €
Lot Menuiseries Intérieures	108 000 €	DETR	450 000 €
Lot Chape / Carrelage / Faïence	66 000 €		
Lot Sols Souples / Peinture / Signalétique	138 000 €	Europe LEADER	200 000 €
Lot Ascenseur	29 500 €	8,58 %	
Lot Piscine Intérieure	37 000 €		
Lot Serrurerie	190 000 €	Département 09	300 000 €
Lot Espaces Verts	8 000 €	12,88 %	
		Contribution 1	150 000 €
Etudes de maîtrise d'œuvre	182 257 €	Contribution 2	150 000 €
Maîtrise d'Œuvre Loi MOP	169 051 €		
Bureau de Contrôle	9 594 €		
Coordonnateur de Sécurité	3 612 €		
Etudes complémentaires	24 038 €	Total Subventions	1 480 000 €
Etudes préliminaires	15 000 €	63,52 %	
Etude Géomètre (limites et altimétrie)	2 363 €		
Etude Géotechnique (Sondage de sol)	4 335 €	Autofinancement	849 795 €
Etude Thermique + Tests étanchéité à l'air	2 340 €	36,48 %	
Mobilier, Téléphonie ...	50 000 €		
TOTAL DEPENSES	2 329 795 €	TOTAL RECETTES	2 329 795 €

Laurent PANIFOUS explique qu'une partie des aménagements extérieurs et VRD évaluée à 320 000 € sera prise en charge par la commune du Fossat. Il précise l'importance de cette participation communale permettant la création d'une nouvelle place accueillante au sein du village.

Il annonce une date de livraison du bâtiment vers décembre 2021.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider le plan de financement actualisé sur la maison de santé du Fossat.

L'assemblée procède au vote pour valider le plan de financement actualisé sur la maison de santé du Fossat.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Concernant la MSP de l'Arize, il s'agit de valider le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
DESCRIPTION	MONTANT	ORIGINE	MONTANT	Notifié le
Travaux	991 960 €			
Lot Démolitions (phase 01)	97 563 €			
Lot 01 Gros Œuvre / VRD (phase 02)	330 381 €			
Lot Charpente Couverture Zinguerie	67 478 €			
Lot Menuiseries Extérieures	70 000 €			
Lot Menuiseries Intérieures	55 387 €			
Lot Plafonds Doublages Cloisons	100 000 €			
Lot Electricité	70 618 €			
Lot Chauffage/ Ventilation/ Clim	52 000 €			
Lot Plomberie Sanitaire	36 940 €			
Lot Chapes Carrelage Faïence	21 728 €			
Lot Sols Souples	19 960 €			
Lot Peintures	21 627 €			
Lot Elévateur PMR	20 500 €			
Lot Enduits extérieurs	25 000 €			
Lot Nettoyage	2 778 €			
Etudes de maîtrise d'œuvre	91 870 €			
Maîtrise d'Œuvre Loi MOP	78 664 €			
Bureau de Contrôle	9 594 €			
Coordonnateur de Sécurité	3 612 €			
Etudes complémentaires	24 038 €			
Etudes préliminaires	15 000 €			
Etude Géomètre (limites et altimétrie)	2 363 €			
Etude Géotechnique (Sondage de sol)	4 335 €			
Etude Thermique + Tests étanchéité	2 340 €			
Mobilier, Téléphonie ...	50 000 €			
TOTAL DEPENSES	1 157 868 €			
		Région	140 000 €	19/07/19
		12,09%		
		Etat	700 000 €	
		60,46%		
		DSIL	200 000 €	05/07/18
		DETR	50 000 €	22/10/18
		FNADT	50 000 €	04/06/19
		DSIL	400 000 €	26/10/20
		Europe LEADER	120 000 €	
		10,36%		
		si possibilité déplafonnement sur le plan de relance DSIL		
		Total subventions	960 000 €	
		82,91%		
		Autofinancement	197 868 €	
		17,09%		
		TOTAL RECETTES	1 157 868 €	

Il annonce une date de livraison du bâtiment vers juin 2021.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider le plan de financement actualisé sur la maison de santé de l'Arize.

L'assemblée procède au vote pour valider le plan de financement actualisé sur la maison de santé de l'Arize.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Mélanie COT s'interroge sur la présentation du projet scindée en 2 ERP.

Laurent PANIFOUS explique qu'il a été nécessaire effectivement de concevoir 2 usages distincts du bâtiment afin de respecter certains seuils de capacité d'accueil par service pour ne pas être contraint par des normes de construction plus draconiennes.

Il souligne à ce titre une instruction abusive de la demande de Permis par l'ABF.

Il indique que le projet a dû être réévalué sur les besoins d'espaces au regard des nouvelles demandes d'installation de praticiens.

Mélanie COT s'interroge sur la provenance des professionnels.

Laurent PANIFOUS indique que 13 cabinets de la région ont exprimé une demande d'installation.

19 – TRANSPORT A LA DEMANDE: LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ANNEE 2021

Monsieur Jean Claude COMMENGE rappelle à l'assemblée que le marché du Transport A la Demande sur l'Arize se termine le 31 décembre 2020.

Il explique que le service n'est utilisé que par 7 personnes pour un déficit d'exploitation de 14 000 € pris en charge par le Conseil Régional (8 000 €) et la Communauté de Communes (6 000 €).

Il souligne l'incohérence à certains niveaux du service en donnant l'exemple d'un transport hebdomadaire organisé pour un nouvel habitant de Camarade à destination de Montesquieu Volvestre.

Il rappelle que la mise en œuvre de l'offre de transport du Mas d'Azil à Carbonne avait un caractère expérimental et regrette que ce service n'ait pas été utilisé sans pouvoir en expliquer les réelles causes.

Il indique que l'expérimentation de la navette entre Pailhès et Massabrac assurée par une ligne régulière régionale n'a pas généré les résultats attendus et regrette, ici également, que le service n'ait pas correspondu aux besoins qui semblaient avoir été exprimés.

Il souligne que l'attractivité toulousaine est moins prégnante en amont de Daumazan pour la vallée de l'Arize et semble plus opportune à partir de Massabrac pour la vallée de La Lèze.

Laurent PANIFOUS exprime également ses regrets devant l'échec de ces expérimentations.

Jean Claude COMMENGE exprime son souhait d'engager une enquête pour accompagner une offre de modalités de covoiturage plus adaptée que des modes de déplacements lourds comme le bus.

Guy ROUMAT souhaiterait que soit approfondi les besoins la typologie de clientèle.

Jean Claude COMMENGE rappelle le caractère social de ces types de services permettant de créer des rencontres pour des personnes parfois isolées.

Il indique que la commission "Transport" réunie le 2 novembre 2020 propose au conseil communautaire d'engager une procédure de mise en concurrence pour l'exécution du service de Transport A la Demande à compter du 1^{er} janvier 2021 sur 1 an sur la base de 1 lot comme suit :

Destinations	Jour	Arrivée	Départ
Montesquieu Volvestre	Le mardi en semaine impaire	9h – 9h30	11h – 11h30
Le Mas-d'Azil	Le mercredi en semaine paire	9h – 9h30	11h – 11h30

Il est précisé que les transports à destination de Montesquieu Volvestre, le mardi en semaine impaire sera autorisé uniquement pour les usagers dont les résidences principales sont situées sur les communes de bas de vallée, à savoir : Campagne sur Arize, Castex, Méras, Daumazan sur Arize, Montfa, Loubaut, La Bastide de Besplas, Fornex et Thouars sur Arize,

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer afin d'engager la procédure de mise en concurrence pour l'exécution du service de Transport A la Demande à compter du 1^{er} janvier 2021 suivant les modalités décrites ci-dessus.

L'assemblée procède au vote pour engager la procédure de mise en concurrence pour l'exécution du service de Transport A la Demande à compter du 1^{er} janvier 2021 suivant les modalités décrites ci-dessus.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

20 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les dossiers de demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 doivent être déposés avant le 31 décembre 2020.

Il propose de déposer une demande de subvention sur la DETR 2021 sur 3 dossiers à prioriser :

Dossier priorité 1 :

Travaux de voirie Subvention sollicitée : **350 000 €**

Dossier priorité 2 :

Travaux de construction de la Maison de Santé du Fossat pour un montant total de **1 277 600 € HT**

Subvention sollicitée : **450 000 €** (montant actualisé dans le cadre du plan de relance)

Dossier priorité 3 :

Matériel roulant de voirie : 1 Camion 4x2 occasion (105 000 €), 1 gravillonneur (28 000 €) et 1 balayeuse (16 300 €) soit un montant total de **149 300 € HT**

Subvention sollicitée : **30 000 €**

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la réalisation de travaux de voirie, la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Fossat et l'acquisition de matériel de Voirie.

Après en avoir débattu, l'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la réalisation de travaux de voirie, la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Fossat et l'acquisition de matériel de Voirie.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

QUESTIONS DIVERSES

21 – REGULARISATION : SIGNATURE DE LA CONVENTION PAYFIP

Régularisation : Signature de la Convention PayFIP

Le paiement PlayFIP est une obligation réglementaire qui remplace le TIPI depuis le 01 juillet 2020, il s'agit donc de régulariser la situation par la signature d'une convention entre la communauté de communes et la DGFIP ainsi que la signature d'un formulaire d'adhésion par Budget.

Le dispositif permet les paiements en ligne ou par prélèvement bancaire pour les titres de recettes (loyers, régie de l'hôtel d'entreprises,...)

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération pour valider le paiement PlayFIP par la signature d'une convention entre la communauté de communes et la DGFIP ainsi que la signature d'un formulaire d'adhésion par Budget.

Après en avoir débattu, l'assemblée procède au vote pour valider le paiement PlayFIP par la signature d'une convention entre la communauté de communes et la DGFIP ainsi que la signature d'un formulaire d'adhésion par Budget.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

REFLEXION SUR UNE ETUDE DE MUTUALISATION DE PERSONNEL

Laurent PANIFOUS relate les demandes exprimées par certaines communes concernant leurs difficultés pour répondre au besoin en personnel compétent sur des postes de secrétariat.

Il souhaite que soit engagée une réflexion à l'échelle intercommunale afin de quantifier ces besoins et imaginer des hypothèses d'accompagnement.

Francis BOY met en évidence les lacunes en terme de formation et indique le problème prochain départ à la retraite de nombreuses secrétaires expérimentées.

Roger BUFFA présente sa difficulté concernant le prochain remplacement après le départ de la secrétaire de Durfort sur un volume horaire de 7 - 8 heures hebdomadaires.

Il émet des critères à l'égard du Centre de Gestion pour trouver des solutions.

Marie GILAMA propose le recrutement par la Communauté de Communes pour une mise à disposition aux communes.

Laurent PANIFOUS exprime sa préférence d'embauche sur profils et personnalités plutôt que sur CV afin de privilégier la capacité d'adaptation et à se former.

Il explique qu'il s'agit d'accepter que le personnel ne soit pas performant avant une période de 12 mois.

Il précise que la problématique concerne également le personnel technique.

Laurent MILHORAT informe que la commune de Sabarat a également eu l'obligation d'assumer l'absence d'instituteur non remplacé.

Yvon LASSALLE propose d'élaborer un diagnostic potentiel de mobilisation d'agents.

Laurent PANIFOUS évoque la faisabilité de création d'un véritable réseau de mutualisation entre communes pouvant être coordonné par la Communauté de Communes.

François VANDERSTRAETEN relate l'entraide mise en œuvre entre les communes de Pailhès et Artigat.

Dominique CASTAGNE exprime son souhait d'une meilleure relation entre Communauté de Communes et Communes.

Guy ROUMAT met en avant ce besoin en terme de solidarité.

Anne COURTIAL émet l'hypothèse d'une mutualisation de compétences et d'expériences entre personnels de communes voisines.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée d'engager une enquête auprès de chaque municipalité sur les besoins

REFLEXION SUR LA FAISABILITE DE TRAVAUX SOUS MANDAT SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Laurent PANIFOUS explique que l'équipe actuelle , de dimension restreinte, ne permet pas d'assurer les travaux de mandat trop lourds, il s'interroge sur les réponses à donner aux difficultés rencontrées par les petites communes.

Il évoque la possibilité d'anticiper les demandes et d'inscrire dans l'élaboration du programme de voirie ces travaux quand ils peuvent être couplés sur une intervention de voirie d'intérêt communautaire.

Il alerte toutefois sur le risque d'un volume trop important de demandes exprimées imposant la création d'une 2^o équipe.

► François VANDERSTRAETEN confirme l'éventuelle possibilité d'intervention couplée entre voirie sous mandat et voirie communautaire dans le cadre d'une réelle proximité avec équipe et matériel sur place mais exclue toute intervention en urgence non programmée.